SÉCURITÉ SOCIALE
l'Assurance Retraite
Caisse Nationale

Direction des Infrastructures
MG/mp - 79
2010

Le 5 octobre 2010

COMPTE-RENDU

REUNION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 29 septembre 2010 à TOURS

-oOo-

ETAIENT PRESENTS :

- MONSIEUR GAUTRONNEAU	: DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES
- MADAME CUZON	: RESPONSABLE À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
- MONSIEUR BELDA	: RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DES SERVICES GÉNÉRAUX À LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
- MONSIEUR AVEROUS	: RESPONSABLE DU SECTEUR SÉCURITÉ À LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
- MONSIEUR ROSSILLI	: MEMBRE DU C.H.S.C.T. (CGT) SECRÉTAIRE
- MONSIEUR DESOUCHES	: MEMBRE DU C.H.S.C.T. (CGT) SECRÉTAIRE ADJOINT
- MADAME WUNENBURGER	: MEMBRE DU C.H.S.C.T. (FO)
- MONSIEUR MERCIER	: MEMBRE DU C.H.S.C.T. (CFDT/CFTC)
- MADAME DUPUY	: MEMBRE DU C.H.S.C.T. (CFDT/CFTC)
- MADAME MAUGARS	: MEMBRE DU C.H.S.C.T. (UNSA)
- MADAME DUCHEMIN	: INFIRMIÈRE
- MADEMOISELLE GAILLARD	: ASSISTANTE SOCIALE

EXCUSES :

- DOCTEUR KALFON	: MÉDECIN DU TRAVAIL

La séance est ouverte à 14H15, sous la présidence de Monsieur GAUTRONNEAU.

~o~o~o~o~

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2010

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2010 est approuvé par les membres CGT, CFDT et FO du CHS-CT. L'UNSA s'abstient.

Mme MAUGARS demande à ce que les documents soient diffusés avant le CHS-CT pour permettre de les étudier. M. GAUTRONNEAU rappelle qu'il ne peut pas fournir de documents sur les points demandés à l'ordre du jour par les représentants du personnel.
Il précise que les comptes rendus ne sont pas envoyés à l'Inspecteur du Travail. Les services du Ministère ont été interrogés à propos de la participation de l'Inspecteur du Travail au CHS-CT ; la réponse n'a pas encore été donnée.

M. BOYER-CHAMMARD, Directeur des Ressources Humaines, assurera désormais la présidence des CHS-CT de Paris et Tours. Il sera l'interlocuteur principal des membres du CHS-CT et assistera au prochain CHS-CT de décembre. M. GAUTRONNEAU et M. BELDA interviendront toujours sur les problèmes techniques et logistiques.

II - SUPPRESSION DU SECTEUR COURRIER 6023 ET RÉORGANISATION INDUITE DU SERVICE COURRIER DE LA DAE

Avant la présentation de ce point par M. QUEY, M. ROSSILLI fait remarquer que l'information a déjà été donnée dans les secteurs Courrier avant que la discussion ait lieu en CHS-CT. M. QUEY précise que c'est à l'initiative de certains membres du CHS-CT que cette information a été communiquée en agence avant la réunion, ce qui a effectivement provoqué une situation d'angoisse pour une collègue très fragilisée.
Mme MAUGARS rappelle que lorsque les représentants du personnel ont un avis à communiquer, ils peuvent diffuser les documents qui ne sont pas confidentiels aux collègues. La situation d'angoisse de cette collègue a aussi été provoquée par la façon d'intervenir de sa Responsable de Service.
M. QUEY ajoute que l'an dernier, lors du transfert de certains agents du SANDIA au secteur Courrier ou aux Archives Employeurs, la confidentialité des documents avait été respectée ainsi que les différentes étapes (passage au CHS-CT et au CE).
M. GAUTRONNEAU précise que ce dossier est présenté pour avis. Sur un plan juridique, la Direction serait fautive si le projet était mis en œuvre avant son passage en CHS-CT. Ce n'est pas le cas. S'il y a eu une communication, c'est dans le but de donner l'information aux agents, tout en sachant que le projet ne sera mis en œuvre qu'après l'avis des représentants du personnel. Il est normal que la hiérarchie informe son personnel des changements à venir et il n'y a aucune intention de nuire de la part de la Direction de la CNAV.
Mme MAUGARS informe le Président que pour chaque projet, l'UNSA continuera à communiquer les documents au personnel avant le CHS-CT.

M. QUEY, lors de sa présentation, explique que la suppression de ce secteur est due :

- à une diminution des activités du secteur Courrier qui s'explique par une diminution des questionnaires cycliques et par une diminution de l'activité DP et DD depuis plusieurs années (transfert d'une partie de l'activité de la DAE vers la DAIF)
- au transfert de l'activité ODSS vers le réseau de l'Assurance Maladie.

M. QUEY précise que les autres secteurs Courrier ne changeront pas de structure.

Par ailleurs, le secteur de Mme BAVAUD sera installé au lieu et place de l'ancien secteur de Mme GERARD afin d'améliorer les conditions de travail.

Chaque TCCI rencontrera Mme PETITSIGNE pour exprimer sa volonté de repositionnement. Il reste néanmoins nécessaire d'avoir des secteurs homogènes. A l'issue de cette rencontre, chaque agent fera part de sa volonté à la Direction et à Mme PETITSIGNE qui arbitreront.

La date de mise en œuvre prévisionnelle de ce projet est fixée au 8 novembre 2010.

Suite à cette présentation, M. ROSSILLI voudrait connaître les chiffres 2010 concernant la baisse d'activité, afin de comparer avec les chiffres 2009. Ils considèrent que les chiffres étant très variables, cet argument ne justifie pas, à lui seul, la suppression de ce secteur. Par ailleurs, le calendrier n'est pas arrêté concernant la reprise de l'activité ODSS par les CARSAT et les « majorations PR » représentent une activité supplémentaire.
Pour la CGT et l'UGICT-CGT, la décision de supprimer le secteur 6023 n'est donc pas fondée.

Mme WUNENBURGER évoque le fait que si ce secteur disparaît, les charges vont se reporter sur les autres secteurs. De plus, tous les agents ne sont pas encore suffisamment familiarisés avec l'outil Web IRR malgré leur formation.

M. QUEY ajoute que dès son arrivée à la DAE, il avait annoncé que le taux de remplacement du personnel dans les secteurs Courrier de la DAE serait très faible. Cette suppression est une suite logique de ce qui avait été annoncé. Dans les années à venir, si l'activité diminue encore, le taux de remplacement restera très mesuré.
L'activité en stock au courrier aujourd'hui est de 10 à 15 jours, ce qui est très inférieur à celui des CARSAT. Une partie de ce stock correspond à des demandes anciennes qu'il faudra résorber. M. QUEY précise également que l'effectif diminue depuis 2 ans et les stocks sont restés les mêmes.

M. QUEY ignore les conditions et les délais de mise en œuvre du projet ARC-EN-CIEL. De toute façon, le fait de numériser en amont n'apportera pas de charge supplémentaire.
Monsieur GAUTRONNEAU rappelle que la numérisation en amont se mettra en place progressivement. Il ne faut pas avoir de craintes sur ce projet qui devrait apporter un progrès aux équipes.

Mme MAUGARS ajoute que la préoccupation première des membres du CHS-CT par rapport à ce projet, n'est pas d'élaborer des stratégies, mais de prendre en compte les préoccupations du personnel et leurs conditions de travail.

M. GAUTRONNEAU retient que M. ROSSILLI est en désaccord explicite sur la réduction du nombre de secteurs et la réduction du nombre de personnels affectés à ce secteur mais qu'il juge de manière positive la stratégie de gestion des ressources humaines (logique d'entretiens individuels).

Ils demandent l'avis des membres du CHSCT.

Les membres CGT, FO et CFDT votent contre ce projet. L'UNSA s'abstient.

III - PRÉSENTATION POUR INFORMATION DU BILAN ANNUEL DU SERVICE SOCIAL

Ce point est présenté par Virginie GAILLARD.

Mme WUNENBURGER constate que les réorganisations de secteurs provoquent beaucoup de stress, notamment dans le secteur RDC. Mme DUCHEMIN ajoute que plus les restructurations durent longtemps, plus il y a de stress.

Les membres du CHS-CT souhaiteraient que les chiffres de ce bilan soient donnés par Direction.

A la demande de Mme MAUGARD, l'assistante sociale précise que les demandes de logement ne proviennent pas des jeunes embauchés, mais plutôt pour des problèmes de voisinage ou autres.

M. ROSSILLI demande si le mi-temps hebdomadaire de 19H30 est suffisant pour faire face aux difficultés rencontrées par l'assistante sociale. Mme DUCHEMIN précise qu'en l'absence de Virginie GAILLARD, elle prend en charge les agents. Cela ne sera peut-être plus le cas après son départ en retraite.
M. GAUTRONNEAU indique que ce point sera vu en son temps et si le besoin est avéré.

IV - QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

- **Mise à jour de l'affichage des PV de réunions CHS-CT**

Le dernier CHS-CT a eu lieu le 7 juillet et il est affiché par les Services Généraux.
Mme MAUGARS demande à raccourcir les délais entre la validation du compte rendu et son affichage.

M. BELDA précise que le compte rendu est affiché par les Services Généraux dès sa validation par le secrétaire et le président.

- **Emplacement libre pour vélos et motos**

Le stationnement des motos pose problème. Peut-on prévoir un emplacement adéquat ?
M. GAUTRONNEAU va étudier ce problème avec M. BELDA.

- **Plaintes relatives à la propreté des claviers et des téléphones professionnels**

Le nettoyage des téléphones est prévu une fois par an en fin d'année. Il sera effectué cette année au mois de novembre. S'agissant des claviers et des micros, M. GAUTRONNEAU précise que les agents peuvent nettoyer leur poste de travail à l'aide de produits qui peuvent être demandés à l'aide d'un bon intérieur (chiffons, bombes nettoyantes).

- **Problème de luminosité dans l'agence 6143 au RdC de Tours II**

Des mesures ont été faites par Mme DUCHEMIN. L'infirmière précise que les agents ne veulent pas allumer la lumière et qu'ils travaillent avec 50 Lux alors que la norme minimale est de 150 Lux.
M. BELDA précise qu'un essai d'éclairage « direct/indirect » va être effectué dans le secteur de Mme LEGOFF. Cette mise en place sera effective semaine 41. M. GAUTRONNEAU souligne qu'il est parfois nécessaire de compléter l'éclairage naturel. A l'évidence, les questions récurrentes relatives à l'éclairage dans ce secteur révèlent d'autres problèmes.

- **Aménagement du service Répertoire Employeurs**

Ce projet a été présenté lors du dernier CHS-CT.
M. BELDA fournit un plan à chaque membre. Ce plan a été vu avec M. POSTIC.
M. GAUTRONNEAU précise qu'il n'y aura aucun réaménagement mais seulement une rénovation des locaux.

Les travaux se feront par demi-salle. Une cloison sera installée à cet effet. Les travaux débuteront le 4 octobre 2010.

- **Aménagement du service Assistance Technique**

M. GAUTRONNEAU n'a pas d'information particulière quant à la fusion des 2 assistances techniques.

- **Bilan du groupe de travail matériel/BSP**

Les travaux menés par les groupes de travail ont souligné l'intérêt de réorganiser le poste de travail en installant deux écrans pour les salariés qui utilisent le BSP.

M. GAUTRONNEAU souligne que ce choix est coûteux et qu'il serait, dans tous les cas hâtif car tous les aspects n'ont pas été vus et notamment les aspects médicaux.

Il privilégie plutôt les travaux relatifs :

- à l'intérêt de mettre en place des écrans plus grands,
- de mieux gérer le fenêtrage (aujourd'hui, les cas de superposition de fenêtre sont nombreux).

Il s'engage à proposer au Secrétaire du CHSCT, un courrier qui viendrait clotûrer cette phase de travail et reprendrait les principales conclusions des groupes et notamment les éléments exposés ci-dessus.

Cette expertise sera transmise à M. ROSSILLI avant le prochain CHS-CT et clôturerait la séquence de travail. Elle pourra ensuite être adressée à M. CORVAISIER.

- **Accidents du travail**

Une analyse des accidents du travail est réalisée et prise en compte par M. AVEROUS au quotidien. Un retour de chaque accident du travail lui est transmis.

Il y a eu 2 accidents de travail :
- un accident de trajet en moto pour un temporaire scolaire (sans gravité),
- un agent qui a glissé sur les bandes antidérapantes.

- **Points divers**

  - Des prises de courant seraient arrachées salle Chenonceaux. Les électriciens se rendront sur les lieux pour réparer. Aucune demande ne leur avait été transmise à ce sujet.

  - Demande de désinfection de la Postale où il aurait été vu quelques blattes : M. BELDA en prend note.

  - Y a-t-il eu des réponses à l'appel d'offres pour la location de camion ? Il n'y a pas eu de réponse dans un premier temps ; l'appel d'offres a été relancé et il y a eu 2 réponses. Le dossier est en cours.

  - Les travaux d'isolation phonique des WC qui jouxtent le bureau 028b devaient avoir lieu en septembre 2009 et n'ont pas encore été faits.Quand vont-ils être réalisés ? M. BELDA indique que l'ordre de service est passé, les travaux seront bientôt réalisés.

~o~o~o~o~

La séance est levée à 16H45